



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le médecin cantonal prend sa retraite

Le Dr Jean Martin, médecin cantonal, a fait valoir ses droits à la retraite de manière anticipée. Il quittera l'Etat de Vaud à fin décembre 2002, après plus d'un quart de siècle au Service de la santé publique de notre canton, où il était entré comme adjoint en 1976.

Après des études à Lausanne et des stages à l'Hôpital de St-Loup, le Dr Martin et sa famille ont travaillé outremer pendant huit ans et il a obtenu une maîtrise de santé publique aux Etats-Unis.

Revenu au pays en 1976, il est devenu l'adjoint du Dr Marcel Cevey, auquel il a succédé en 1986, assumant la large palette des responsabilités du médecin cantonal. Le début de son mandat a notamment coïncidé avec l'émergence des problèmes liés au sida pour lesquels le Dr Martin s'est engagé tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Il a également été l'un des promoteurs de l'évolution de la santé scolaire, qui a donné lieu à la création de l'Office des écoles en santé (ODES).

Le médecin cantonal assume un rôle de contact avec le corps médical et les autres professions de la santé et il est souvent appelé à jouer un rôle de référence voire d'arbitre en matière médico-légale et médico-éthique. Le Dr Martin a entretenu des relations suivies avec l'Université de Lausanne, notamment avec l'Institut de médecine sociale et préventive auquel il était affilié. Il a assumé comme privat docent quelques enseignements en Faculté de médecine et à l'Ecole de pharmacie. Il a été actif au sein des comités de plusieurs sociétés suisses du domaine de la santé publique et a été désigné par le Conseil fédéral au sein de la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine en juillet 2001.

En 1999, il a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. Par ailleurs, il a publié une dizaine d'ouvrages sur des sujets comme le VIH/sida, les évolutions en matière de santé publique, les enjeux éthiques dans son domaine et les relations soigné-soignant.

De nombreux professionnels du domaine médico-social ont ainsi bénéficié de ses compétences en matière d'éthique. Les situations variées et complexes qui lui ont été soumises ont toujours reçu des réponses étayées par ses connaissances scientifiques et humaines.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1 mai 2002

RENSEIGNEMENTS

DSAS, Dr Jean Martin, médecin cantonal, 021 316 42 50